



PROCES-VERBAL

de la séance du 25 septembre 2023, 19h00,
à l'Aula du Collège du Clos (3^e étage), Vevey

Présidente :	Mme Willommet	Laurie
Présent-e-s :	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Bonafonte	Sabine
	M. Calhas	Ruben
	Mme Diaz	Tania
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	M. Méan	Ambroise
	Mme Meylan	Sarah
	M. Méry	Edouard
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Waser	Jonathan
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
Excusé-e-s :	M. Christen	Jérôme
	Mme Kaeser Meleder	Daphné
	Mme Römer	Karine

Ordre du jour

1. Liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et prie les membres de signer la liste de présence. Elle informe que MM. Dragone et Jouhaud ont démissionné respectivement du Quart société civile et du Quart parents.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme Bonafonte qui rejoint le Quart professionnel.

Concernant le remplacement au sein du Quart parents, Mme Rivier rappelle qu'une élection complémentaire n'est pas nécessaire. En effet le règlement prévoit que les candidats non élus lors de la dernière Assemblée générale constituent la liste des viennent-ensuite dans l'ordre des voix obtenues.

Mme Willommet remercie Mme Rivier pour ce rappel et charge Mme Pilet de contacter la personne concernée conformément à l'article 8 du règlement du CETV.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé avec un ajout concernant les 2 demi-journées de congé octroyées habituellement par le CETV. Ce point sera traité sous divers.

3. Validation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023

Le procès-verbal est accepté sans modification. La Présidente remercie son auteure.

4. Présentation du Bureau animation-jeunesse

Mme Willommet accueille Mme Marilune Aeberhard, déléguée et animatrice socioculturelle au sein du Bureau de l'animation-jeunesse.

Mme Aeberhard indique que le secteur animation-jeunesse n'avait plus de bureau depuis 2018 et que, par conséquent, toutes les activités se déroulaient hors murs. Cependant, le besoin de pouvoir organiser en complément des activités dans un espace à l'intérieur s'est fait sentir. Depuis quelques mois, le Bureau animation-jeunesse se trouve à la Rue du Conseil 6 dans les anciens locaux de l'UAPE de la Pomme d'Or.

Mme Aeberhard informe qu'elle ne diffusera pas de document Powerpoint ce soir mais qu'elle préfère faire circuler des fiches de présentations des activités organisées par l'équipe animation-jeunesse. Elle précise toutefois que des documents informatiques sont à disposition des membres du CETV sur demande.

Le Bureau de l'animation-jeunesse a pour mission de favoriser et de créer des liens sociaux avec et entre les jeunes. Pour ce faire, l'équipe organise différents types d'activités gratuites pour les 6-25 ans tout au long de l'année. Mme Aeberhard présente les animations suivantes :

« **Open Sport** » est un programme d'animations sportives et ludiques qui a lieu, dans 7 ou 8 salles de sports veveysannes, les mercredis, jeudis, samedis et dimanches durant les saisons froides (novembre à avril). Cette activité est encadrée par le Bureau de l'animation-jeunesse et une équipe de monitrices et moniteurs qualifiés et âgés de 18 à 30 ans.

La **tournée de l'Animambule** est une ancienne charrette de la poste facilement identifiable qui déambule, au printemps et en été deux fois par semaine. Elle anime les quartiers par des jeux ou des ateliers créatifs. Cela permet à l'équipe de tisser un lien de proximité avec les familles et la population locale. Cette animation permet également d'identifier les besoins des habitants et débouche sur des projets, menés en collaboration avec les autres services de la Ville, tels que le réaménagement du triangle de Rolliez ou celui de la ruelle Jean-Jacques Rousseau devant les cinémas. Le Bureau animation-jeunesse a accompagné les habitants dans leur appropriation de cette ruelle devenue piétonne.

Mme Aeberhard rappelle également que le bureau de l'animation-jeunesse organise le festival **Animai** dont le programme comprend des concerts, des spectacles et des animations. Cette manifestation populaire se déroule au Jardin du Rivage au mois de mai, comme son nom l'indique. Cette manifestation offre une excellente visibilité au grand nombre de partenaires locaux qui œuvrent avec le Bureau animation-jeunesse tout au long de l'année.

L'animation **@oût** est un projet assez récent puisqu'il a été mis sur pied en 2022 en collaboration avec quatre équipes régionales d'animation socioculturelle. Il s'agit d'une semaine d'activités ludiques qui a lieu durant la dernière semaine des vacances d'été à la Place Robin. Les animations sont itinérantes, cela permet au public d'y assister à Vevey ou dans une autre commune des environs selon les disponibilités des familles.

Le programme annuel de l'animation-jeunesse est également jalonné d'activités ponctuelles telles que des fêtes de quartiers, des collaborations ciblées ou encore des projets de soutien aux jeunes dans le domaine artistique. Cela se fait par exemple par le biais de l'organisation d'un concours d'affiches avec l'Etablissement primaire et secondaire pour les élèves de 10-11S). Le résultat de ce concours a été exposé dans les anciennes cabines téléphoniques Swisscom (Place du 14 juin et Rue du Panorama) qui sont exploitées comme des dispositifs d'expression afin d'animer l'espace public

Par ailleurs, le Bureau animation-Jeunesse accompagne des jeunes tels que le collectif OG2 dans l'organisation d'événements musicaux. Il a en outre collaborer en 2021 avec le Secteur éducation et le collectif précité à la réalisation d'un jardin de circulation sur la place du Marché. Ce circuit ludique et provisoire permet aux enfants, accompagnés de leurs parents, de découvrir et d'apprendre librement quelques règles de base de la circulation en milieu urbain, à pied, à vélo ou en trottinette.

Mme Aeberhard évoque également l'actuel soutien du Bureau animation-jeunesse à la création d'un parlement des jeunes à Vevey afin de développer avec ses membres des projets en faveur de la jeunesse et de les initier à la vie politique et locale.

Une brochure de présentation des principales activités du Bureau animation-jeunesse sera élaborée pour la prochaine rentrée scolaire afin d'accroître sa visibilité.

Mme Roy demande des précisions sur les flyers de présentation des activités organisées dans le cadre d'« Open sport ». Mme Aeberhard répond qu'il sera dorénavant également distribué dans les écoles.

Mme Simonin propose que les informations du Bureau animation-jeunesse soient diffusée par courriel aux élèves de 9 à 12S car la version papier termine souvent dans les poubelles ou chiffonnée au fond du sac. Elle interroge M. Calhas sur la pertinence d'un tel canal de diffusion pour les 7-8P. Il répond que c'est un peu prématuré, car à cet âge, les élèves débutent avec l'utilisation des messageries électroniques. Mme Willommet indique que cela doit être diffusé par le biais de l'Etablissement primaire et secondaire car les services de la Ville n'ont pas accès aux adresses électroniques des élèves.

Mme Saillely suggère que des animations soit envisagées pour les midis car de nombreux jeunes sont désœuvrés en milieu de journée. Mme Aeberhard indique qu'actuellement les ressources de son secteur ne sont pas suffisantes pour prendre en charge ce créneau.

Mme Willommet confirme que le besoin d'encadrement est réellement présent et que, dans la mesure du possible, cela devrait faire l'objet d'un budget supplémentaire pour la création d'un poste de travail.

La Présidente propose aux membres du CETV de faire la promotion du parlement des jeunes pour les 14-25 ans en précisant qu'il n'est rattaché à aucun parti et qu'il n'est pas relié au Conseil communal. Son objectif sera clairement le développement de projets pour la jeunesse.

Mme Simonin rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs tentatives de création d'un tel organe mais que cette entité a toujours eu de la peine à se pérenniser.

Mme Willommet indique le Bureau animation jeunesse est rattaché à son dicastère. Elle se tient à disposition pour répondre à toute question que les membres jugeraient utile de lui adresser.

5. Rencontre avec les délégués de classe

Mme Willommet indique que le CETV a rencontré plusieurs délégations de classe l'an dernier. Les seules dates connues actuellement sont celles des délégués 5-6P, à savoir :

- 9 novembre 2023 de 16h15 à 18h00 au collège de la Veveyse ;
- 1^{er} février 2024 de 16h15 à 18h00 ;
- 30 mai 2024 de 16h15 à 18h00.

Mme Bonafonte propose de se rendre à la séance des délégués des 5-6P, organisée par Mme Verna le 9 novembre prochain.

Mme Willommet demande à Mme Ferrari si les 3-4P ont des délégués de classes cette année. La Directrice répond qu'il y a eu un essai l'an dernier mais que les élèves sont trop jeunes pour cet exercice. L'expérience ne sera donc pas reconduite cette année.

Mme Pilet informe qu'elle a pris contact avec M. Vizio, Doyen, qui lui a indiqué qu'il remettait sa fonction de responsable des délégués des 7-8P. La ou le successeur n'est pas encore connu(e).

Mme Sailley indique que Mme Alba Dubon-Chic reprend la responsabilité des délégués de classe des 9-12S et que la première rencontre de cette délégation est prévue le 13 octobre à 11h45.

Sitôt l'ensemble des dates connues, Mme Pilet enverra un sondage afin de soumettre les dates aux membres du CETV.

6. Lettre à la Municipalité concernant le projet d'installation

Mme Pilet indique que la Municipalité a accusé réception de la lettre.

Mme Berrocal demande des précisions sur la communication de la part de la Municipalité dans le cadre de ce projet. Mme Willommet répond que des informations seront diffusées dès que le projet sera mis en place. Mme Berrocal est surprise de cette chronologie.

Mme Fawer informe que la Municipalité a chargé le Service des bâtiments de lui soumettre un concept d'installation de poubelles de tri, en concertation avec le Secteur éducation. Un montant est porté au budget 2024 du Service de la famille, de l'éducation et du sport pour compléter celui du Service des bâtiments.

Mme Ferrari confirme que ce projet est en cours au collège de Kratzer et au collège du Clos. Les modèles de poubelles ont été choisis et les élèves seront sollicités pour décorer ces poubelles. Une communication aux parents par le biais du Quart parents est envisagée. Mme Sailley complète l'information en indiquant que ce projet pourrait voir le jour en décembre 2023 ou janvier 2024.

Mme Roy se dit satisfaite que ce projet puisse enfin voir le jour afin de répondre aux demandes de l'ensemble des élèves.

7. Courrier de M. Ruben Calhas du Quart professionnel

M. Calhas informe qu'il a organisé, pour la 4^{ème} année consécutive, un camp dans le jura. Il relève la difficulté pour les enseignants de 7-8P de planifier ces camps. Cela comprend également les activités. Le contrat de location et les transports sont organisés par le décanat mais les enseignants doivent recruter le personnel de cuisine et de nettoyage.

Les contrats de travail sont ensuite établis par la Ville. Les salaires des cuisiniers sont relativement faibles. Par ailleurs, les deux cuisiniers actuels sont âgés et ne souhaitent plus renouveler leur activité. Il faudra donc prévoir une autre solution pour 2024. M. Calhas rappelle qu'il avait déjà relevé le problème, il y a deux ans, lorsqu'il a rejoint le CETV mais que la Ville n'a pas donné suite.

Mme Fawer répond qu'elle est consciente de la difficulté à recruter des cuisiniers auxiliaires pour ces camps.

M. Calhas déplore également que les délais pour organiser les camps soient courts. Les dates de camps lui sont communiquées seulement au mois de juin. Il précise que les enseignants de 7-8P concernés étaient motivés et qu'ils se sont formés Jeunesse+Sport. Cependant, les actuelles conditions d'organisation démotivent clairement ses collègues.

M. Calhas indique que le budget pour les achats alimentaires était trop bas cette année et qu'il ne permettait pas de couvrir l'ensemble des frais. Mme Simonin indique le budget doit couvrir uniquement les frais de repas des élèves et que les enseignants doivent refacturer leur part au canton par le biais de DAFEO. M. Calhas et ses collègues n'étaient pas au courant. Mme Simonin précise que le cuisinier peut faire la totalité des achats pour les enfants et les adultes, il suffit ensuite de calculer au prorata.

Mme Willommet remercie M. Calhas pour ces informations et répond qu'il n'y a aucune volonté politique d'opacité concernant les camps. Concernant les aspects financiers, la question sera examinée et les montants nécessaires seront portés au budget.

Mme Fawer est surprise des propos susmentionnés car il n'y a effectivement pas d'opacité concernant l'organisation des camps. Elle est consciente du problème de salaire et informe, qu'à sa demande et d'entente avec le Service des relations humaines, ils ont été revus à la hausse tant pour les cuisiniers et que pour les moniteurs. Elle admet que les salaires proposés étaient modestes mais ils étaient dans la moyenne en comparaison des communes environnantes.

La Cheffe de service précise qu'il existe la possibilité d'organiser des camps « tout compris » mais l'offre est rare et ils sont très prisés. Concernant le budget, Mme Fawer informe qu'elle n'était pas au courant et regrette que cette information ne lui soit pas remontée avant. Elle encourage à le faire afin de trouver ensemble des solutions. Par ailleurs, concernant la rénovation de La Cheneau, il n'y a pas de volonté d'opacité, les directions d'établissement ont participé à la conception du projet et l'ont validé. Le crédit d'ouvrage doit être voté par le Conseil communal au mois de décembre. La date de fermeture de La Cheneau est fixée à fin mars 2024.

Mme Fawer indique également que Mmes Bertrand et Noto, collaboratrices administratives du Secteur éducation, font un travail minutieux afin de refacturer les frais pris en charge par le Canton.

M. Calhas indique qu'il a souhaité apporter ce point à l'ordre du jour en vue de trouver des solutions et de continuer à offrir aux élèves ces séjours en camps. Il lui semble très important de définir des concepts de camps.

Mme Diaz demande s'il y a également des problèmes pour les autres camps. Mme Ferrari répond que les élèves de 3-6P montent au chalet de La Cheneau à Château-d'Oex. Elle relève que le Secteur éducation fournit une prestation de grande qualité. L'équipe sur place est

composée d'un cuisinier et d'une aide de cuisine qui offrent aux élèves des repas de qualité. Il y a également un animateur très expérimenté qui organise les activités. En outre, depuis 2022, un moniteur et veilleur de nuit auxiliaires sont venus compléter l'équipe d'encadrement. Les enseignantes et enseignants qui rendent à La Cheneau sont très satisfaits des conditions actuelles.

Mme Saillely explique qu'il y a en effet deux systèmes qui coexistent à Vevey pour les élèves de son établissement. D'une part les camps organisés dans le Jura, tels qu'expliqués par M. Calhas, qui nécessitent un grand investissement de la part des enseignants et les camps organisés pour les 8P et les 9S à la Cheneau avec un encadrement très complet. De son point de vue, il n'y a pas d'opacité de la part de la Ville, elle estime avoir suffisamment de renseignements. La Directrice est consciente des difficultés organisationnelles rencontrées par les enseignants et estime que sa Direction d'établissement peut s'améliorer concerner le soutien apporté aux enseignants.

M. Waser informe que son fils n'a jamais pu se rendre en camp lors de ses 7 premières années d'école. Il en est de même pour sa fille qui est en 3P.

Mme Ferrari précise que les camps ne sont pas obligatoires pour les enseignants et qu'il est possible que la période de pandémie explique partiellement cette situation. Après une brève période de fermeture, il a été décidé, par la Ville et les Directions d'établissement, de faire monter à Château-d'Oex une classe par semaine au lieu de deux. Par conséquent, cela a réduit significativement les possibilités de séjour.

Mme Willommet relève qu'il est très important que les enfants puissent se rendre en camp. Elle informe qu'en 2026, au terme de sa rénovation, le chalet « La Cheneau » retrouvera sa capacité d'accueil normale soit deux classes par semaine. En outre, il existe la possibilité de dormir à la belle étoile sur le terrain « En Salauroz » aux Monts-de-Corsier. Il est également prévu à court terme de faire construire un deck sur ce terrain pour permettre des activités en pleine nature sur 1 ou 2 nuits.

Mme Fawer tient à relever que le budget de son service permet à toutes les classes de monter à La Cheneau, de se rendre au Jura pour des camps multisports ou encore de faire des camps de ski. Bien entendu, des sommes sont également prévues pour les voyages d'étude en 11S. La ville de Vevey fait clairement partie des villes qui valorisent les camps pour la jeunesse tout en étant très consciente qu'ils sont un excellent facteur de cohésion sociale. Elle précise encore que depuis 2018, ces séjours sont devenus quasiment gratuits pour les familles en dehors des d'une modeste participation pour les frais de repas. Par ailleurs, le Secteur éducation a continué à étoffer l'offre, ce qui n'est pas le cas dans les autres communes. Son service est parfaitement ouvert à la discussion et s'il faut revoir certaines dotations à la hausse cela sera soumis à la Municipalité.

M. Méan demande des précisions concernant les facteurs limitant l'accès aux camps.

Mme Ferrari répond qu'actuellement il y avait moins de semaines disponibles puisque la rénovation de La Cheneau doit débuter prochainement et comme mentionné précédemment il a été décidé de limiter l'accès au chalet à une seule classe par semaine pour des questions de sécurité en raison de la vétusté du bâtiment. Elle relève également que malgré un cadre magnifique et un encadrement très sérieux, elle n'a jamais connu cela hormis à Lausanne qui met à disposition les mêmes moyens, les enseignants de Vevey montent avec des élèves de 20 ou 22 élèves. Cela n'a plus rien à voir avec ce qui était fait il y a une dizaine d'années. Les enfants

ont moins l'habitude de dormir en dehors de la maison, certains font des crises obligeant les parents à venir les chercher. Elle cite l'exemple d'un enfant qui a vomi d'angoisse jusqu'à quatre fois par jour. La situation a beaucoup évolué, en particulier, ces cinq dernières années.

M. Calhas indique que son dernier camp était particulièrement difficile. Les enseignants ont été réveillés de nombreuses fois durant la nuit car plusieurs élèves étaient malades. Deux élèves ont été piqués par des guêpes ce qui a nécessité une consultation à l'hôpital.

Mme Berrocal rappelle qu'il y a énormément de tâches invisibles et qu'il faut saluer le travail des enseignants qui acceptent d'encadrer les enfants lors des camps. Elle souhaiterait connaître la personne en charge des camps. Mme Fawer répond que le Secteur éducation collabore étroitement avec les Directions d'établissements, en particulier avec les doyens.

Mme Berrocal demande également quelles sont les raisons qui limitent l'accès au canapé forestier. Mme Fawer répond qu'un des deux canapés forestiers est en travaux et que l'autre est toujours accessible. Elle indique concernant les nuits à la belle étoile aux Monts-de-Corsier, qu'il faudra prévoir un surveillant pour la nuit, ce qui a un coût. Elle espère que le Conseil communal soutiendra cette démarche.

M. Calhas indique qu'il se permettra de prendre contact avec le Secteur éducation pour trouver des solutions.

Mme Meylan demande s'il serait envisageable de collaborer avec des personnes accueillies par l'EVAM. Mme Saillely répond qu'il faut une personne avec de solides compétences organisationnelles et que le candidat doit remplir les critères certains critères pour travailler auprès des enfants.

8. Fête des écoles

M. Waser évalue la charge de travail relative au bar à environ 25 heures de travail. Il rappelle que la bar du CETV a été pris d'assaut juste après le cortège. Il conclut en disant que l'expérience était bonne et qu'il y a encore quelques points d'amélioration.

Le chiffre d'affaires du bar du CETV s'élève à CHF 3'051.80 et le bénéfice à CHF 758.50. Un montant de CHF 140.-, représentant une partie des consignes, sera reversé à l'Association La Jouerie. Mme Meylan enverra les coordonnées financières de l'Association La Jouerie à M. Calhas.

Mme Roy remercie l'équipe du CETV de la Fête des écoles et relève l'énorme travail du Secteur éducation, en particulier celui de M. Croset qui était très investi dans cette organisation.

M. Waser donne lecture du débriefing du groupe de travail de la fête des écoles et relève les points suivants :

- la Silent party a été très appréciée tant par les élèves que par les enseignants ;
- les châteaux gonflables ont enthousiasmé les enfants mais les enseignants ne souhaitent pas prendre en charge la surveillance lors de l'édition 2024 ;
- il faudra définir un autre emplacement pour la cantine car il est en principe prévu de construire des pavillons modulaires en lieu et place de la patinoire. **Le site du jardin du Rivage sera néanmoins conservé et la date est d'ores et déjà fixée au jeudi 27 juin 2024.**

M. Waser suggère des collaborations avec des associations sportives et la création l'Association de la Fête des écoles de Vevey.

Mme Willommet suggère une collaboration avec le secteur Durabilité.

La Présidente propose que le montant de CHF 758.50 soit confié à M. Calhas en attendant la création de l'association précitée. Les membres acceptent cette proposition à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Berrocal tient à relever la qualité des animations mises en place dans le cadre de la promotion du Pédibus.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 27 novembre 2023 à 19h00 à l'Aula du Clos.**

La Présidente :

La Secrétaire :

Laurie Willommet

Esther Pilet

Annexe : ment.